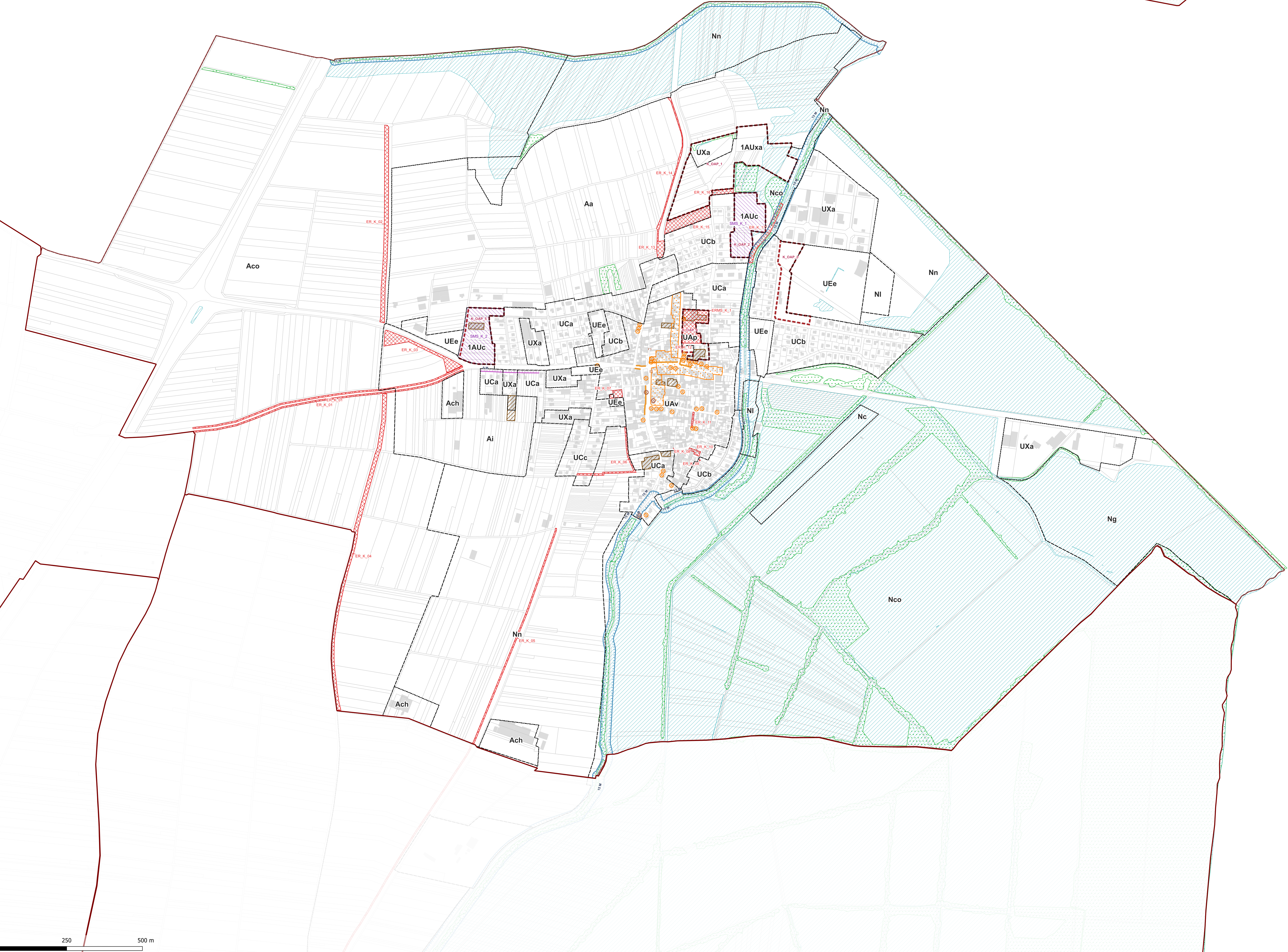
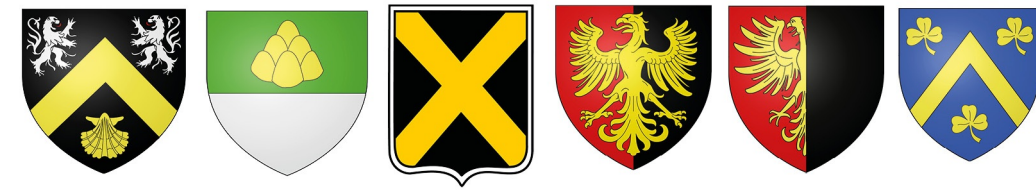


IDENTIFIANT	BENEFICIAIRE	OBJET	SUPERFICIE	CARACTERISTIQUES
ER_K_01	CCPO	Plantation de haies aux abords des pistes cyclables intercommunales	11 055,24 m²	
ER_K_02	Commune de Krautergersheim	Plantation d'une haie	9 772,35 m²	largeur de 15m
ER_K_03	Commune de Krautergersheim	Création d'un espace boisé d'entrée de ville	5 803,87 m²	largeur minimale de 10m
ER_K_04	Commune de Krautergersheim	Plantation de haies intégrant les plantations existantes	15 768,47 m²	largeur de 15m
ER_K_05	CCPO	Plantation de haies aux abords des pistes cyclables intercommunales	4 608,06 m²	
ER_K_06	Commune de Krautergersheim	Création d'un cheminement piéton	2 177,82 m²	largeur de 6m
ER_K_07	Commune de Krautergersheim	Extension du périscolaire	1 011,40 m²	
ER_K_08	Commune de Krautergersheim	Agrandissement du croisement entre les rues des Juifs et des Pommes	5,15 m²	
ER_K_09	Commune de Krautergersheim	Sécurisation de l'angle de rue de la rue des Jardins	17,63 m²	
ER_K_10	Commune de Krautergersheim	Création d'une voie entre la rue des Juifs et la rue des Jardins	504,56 m²	
ER_K_11	Commune de Krautergersheim	Elargissement de la rue des Palais	322,65 m²	largeur totale 6.5m
ER_K_12	Commune de Krautergersheim	Agrandissement du croisement entre les rues Clémenceau et du Presbytère	11,22 m²	
ER_K_13	Commune de Krautergersheim	Amenagement sécurisé de l'entrée nord de la commune (RD215)	1 381,99 m²	
ER_K_14	Commune de Krautergersheim	Plantation de haies	2 690,30 m²	largeur de 5m
ER_K_15	Commune de Krautergersheim	Création d'un boisement entre la zone résidentielle et la zone d'activités	6 339,87 m²	
ER_K_16	Commune de Krautergersheim	Création d'un boisement entre la zone résidentielle et la zone d'activités	1 125,75 m²	
ER_K_17	Commune de Krautergersheim	Création d'un cheminement doux et aménagement des berges de l'Ehn	3 338,78 m²	largeur de 15m
ERMS_K_1	Commune de Krautergersheim	Mixité sociale (100% logements aidés)	7 364,48 m²	





PLU iH

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

variant Programme Local de l'Habitat

PIÈCE DU PLU iH

5.1.3

RÈGLEMENT GRAPHIQUE - PLANS COMMUNAUX

KRAUTERGERSCHEIM - vue générale

1:4 500

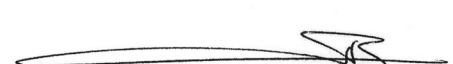
ÉLABORÉ LE

24 Septembre 2025

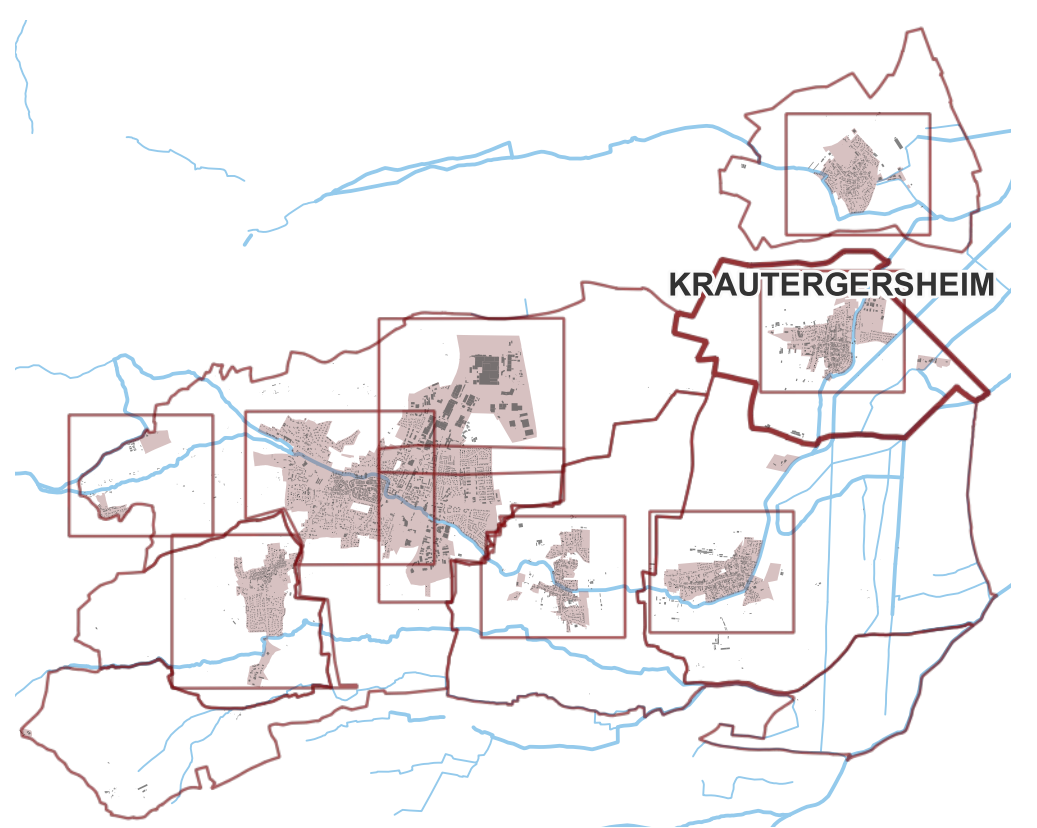
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2025

APPROUVÉ LE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 24



CitUnova



- Légende

Limites des zones du règlement graphique

Prescriptions graphiques

 - Espace Boisé Classé (L. 113-1)
 - Emplacement réservé (L.151-41 du CU)
 - Secteur d'intérêt urbain et paysager (L.151-19)
 - Eléments de paysage participant aux continuités écologiques (Boisements, haies, vergers...)
 - Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP) (L.151-6 du CU)
 - Zone humide (L. 151-23)
 - Secteur de mixité sociale (SMS) (L.151-15 du CU)
 - Jardin urbain et espace non bâti à préserver (L.151-19 du CU)
 - H : X m Hauteur maximale hors tout autorisée au sein du secteur (R.151-39 du CU)
 - EV : X% Pourcentage minimal d'espaces verts applicable (R.151-39 du CU)
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
 - Bande de recul (L.151-17 du CU)
 - R : X-M Bande d'inconstructibilité aux abords des corridors écologiques aquatiques (L.151-17 du CU)
 - Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale (L.151-16)
 - Mur de soutènement, mur et clôture à préserver (L. 151-19)
 - Eléments de petit patrimoine remarquable (L. 151-19)
 - Arbre remarquable (L.151-23 du CU)
 - Bâtiment ou édifice remarquable (L.151-19)
 - Changement de destination autorisé sous conditions (en zones A et N) (L.151-11)

Informations

 - RU Sites et sols pollués
 - Zone de vigilance pour la qualité des sols (R. 151-34 du CU)

Administratif

 - Limites parcellaires
 - Bati
 - Limites communales